



9^e Prix National de la Construction Bois APPEL À RÉALISATIONS

**Neuf • Extension • Rénovation • Aménagement intérieur & extérieur
Maison individuelle • Bâtiment d'ampleur • Bâtiment public**

**Dépôt
des candidatures**

6 janvier - 28 février 2020

sur :

www.prixnational-boisconstruction.org



Concours de référence et vitrine de l'excellence pour l'ensemble de la filière forêt-bois, le **Prix National de la Construction Bois** récompense chaque année des bureaux d'étude, des architectes, des maîtres d'ouvrage, des designers en aménagement qui ont fait le choix du bois pour bâtir, réhabiliter, étendre ou bien aménager et dont le travail a été remarqué en région.

Par un prix ou une mention, les jurés du Prix National saluent l'inventivité, le potentiel, la fonctionnalité, le rôle social et l'intégration dans leur environnement d'ouvrages remarquables, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Concourir au **Prix National de la Construction Bois**, c'est mettre en lumière une démarche professionnelle à même de consolider la place du bois dans l'univers du bâti, y compris du bâti de grande ampleur.

**À l'approche de la RE 2020,
cap sur le bio-sourcé
et l'efficacité énergétique**

Pour l'édition 2020, les jurés seront attentifs à l'utilisation **des matériaux bio-**

sourcés, dont le bois est à la fois l'emblème et le fer de lance.

Avec la finalisation de la RE 2020, tous les acteurs de la construction et de l'aménagement sont en effet confrontés à un enjeu majeur : concevoir et démontrer la viabilité de bâtiments et aménagements publics et privés de plus en plus vertueux.

Une marraine, un président

La marraine du Prix National 2020 sera **Dominique Gauzin-Müller**, universitaire, architecte spécialiste de l'architecture écologique. Elle assure le parrainage du Prix depuis sa création.

La présidence du jury 2020 sera confiée à **Christophe Aubertin**, lauréat 2019 pour l'extension d'une maison de retraite à Vaucouleurs, dans la Meuse.

Christophe Aubertin est diplômé de l'École Nationale Supérieure de Nancy. Architecte indépendant, cofondateur de *Studiolada Architectes* avec Agnès Hausermann, Benoît Sindt et Xavier Géant, il est aussi membre des associations *Travaux en cours* et *Bol & Mix*.

La composition du jury national sera connue dans le courant du premier trimestre 2020. Les jurés se réuniront pour délibérer au mois d'avril.

Calendrier prévisionnel

- du 6 janvier au 28 février : appel à candidatures
- du 2 au 27 mars : organisation des jurys régionaux
- 28 avril : organisation du jury national
- Fin juin : cérémonie de remise des prix (date et lieu en cours de finalisation)

Les grands critères de sélection

Pour sélectionner les lauréats du PNCB 2020, les jurés s'intéresseront à :

- la qualité architecturale et l'insertion paysagère de la réalisation,
- l'approche environnementale et la performance énergétique du bâtiment,
- la créativité et l'innovation portées par le(s) concepteur(s),
- la performance technique mise en œuvre,
- l'approche économique,
- l'emploi d'essences locales.

www.prixnational-boisconstruction.org

Le Prix National de la Construction Bois est organisé par France Bois Régions avec le soutien financier du Codifab, de France Bois Forêt, du VIA et de PEFC France



Le Panorama des réalisations bois est un dispositif online de recherche et de promotion ouvert à tous.

Base de données avec moteur de recherche multicritère et géolocalisation des projets, il recense plus de 2 500 réalisations bois, avec des fiches détaillées et un annuaire des acteurs de la filière.

C'est aussi un outil inspirant pour les maîtres d'ouvrage publics ou privés à la recherche d'idées. Un portfolio est également à la disposition des architectes, maîtres d'oeuvre, designers, entreprises et autres intervenants.

www.panoramabois.fr

7 catégories

Les postulants au Prix National peuvent concourir dans l'une des 7 catégories suivantes :

- Travailler - Accueillir (bureaux, lieux d'accueil du public)
- Apprendre - Se divertir (établissement scolaire, culturel, sportif et loisirs)
- Habiter ensemble (logement collectif et groupé)
- Habiter une maison (petit, grands espaces)
- Réhabiliter un équipement (rénovation, réhabilitation, extension-surélévation d'un bâtiment)
- Réhabiliter un logement (extension-surélévation, rénovation, réhabilitation).
- Aménager l'intérieur (agencement, mobilier) / Aménager l'extérieur



Contact Presse :

Violaine Marin

02 53 45 13 55

06 22 82 27 44

violaine@agence-k-v.com

[@agencekv](https://twitter.com/agencekv)

Salle de presse : www.agence-k-v.com